



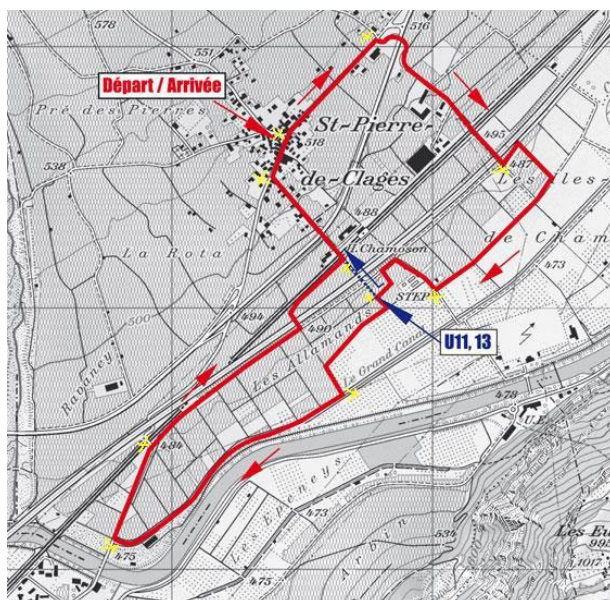
CHAMPIONNATS ROMANDS ET CANTONAUX SUR ROUTE 2010 St-Pierre-de-Clages, dimanche 19 septembre 2010

Organisation : Fédération Cycliste Valaisanne, CP 4113, 1950 Sion 4



Course ouverte à tous les coureurs licenciés des clubs affiliés à une fédération cantonale romande.

Parcours :



Distance : 8.1 kilomètres

Programme

Catégorie	Départ	Nbr de Tours	Km	Inscription
Juniors	8h30	9 x 8,1 km	72,9	15.-
Cadets & Féminines	10h45	6 x 8,1 Km	48,6	15.-
Ecoliers	12h00	5 x 3,4 km	17	Gratuit
Amateurs, Elites, Masters	13h00	13 x 8,1 km	105,3	15.-

Remise des prix : Juniors, Cadets & Féminine, 13h15 ; Amateurs, Elites et Masters, 17h00.

Personne de contact : Mathias FARQUET , Tél. 079 457 44 43

Inscriptions

Par E-Mail à presidentfcv@hotmail.com, avec : NOM, Prénom, Catégorie, Code UCI, Club, Canton.
L'inscription ne sera validée qu'après le versement de la finance sur le compte de la FCV.

Banque Raiffeisen Visperterminen, 3962 Visperterminen - CCP : 19-6902-3
Titulaire du compte : Fédération Cycliste Valaisanne
Compte IBAN : CH18 8049 9000 0015 5238 9

Délai : 12 septembre 2010

Inscription possible sur place le jour de la course avec une majoration de Fr.10.-

Aucune licence journalière ne sera délivrée.

Vestiaires

Stade du FC Chamoson

Dossards

Auberge de la Croix-Blanche (à quelques mètres de la ligne de départ)

Juniors, de 7h00 à 8h00

Cadets, Féminines et Ecoliers, de 9h00 à 10h00

Amateurs, Masters, Elites de 10h00 à 12h00.

RÈGLEMENT

- 1) Championnats cyclistes individuels sur route, ouverts à tous les coureurs membres et licenciés d'un club affilié à une association cantonale romande et porteurs d'une licence suisse valable, délivrée par Swiss-Cycling.

Exception : les coureurs Elites licenciés auprès de clubs non romands, mais porteur de l'attestation prouvant leur appartenance à un club affilié à une association cantonale romande.

- 2) Les licences d'un jour ne sont pas admises.
- 3) Catégories : Elites, Amateurs, Masters, Juniors, Cadets.
Féminines Elites, Féminines B = (Amateures, Juniores, Cadettes.)
- 4) Inscriptions : Ecrire lisiblement : Nom, Prénom, catégorie, club selon la licence (obligatoire), canton du club et n° UCI.
- 5) Les dossards sont à poser visiblement et l'organisation décline toute responsabilité quand au classement si le numéro de dossard n'est pas lisible :(coureur non classé)
- 6) Le coureur doublé est éliminé.
- 7) Le coureur qui abandonne doit enlever son dossard.

- 8) La remise de la médaille de champion romand est effectuée sur la ligne d'arrivée par le délégué de la Fondation pour le Cyclisme Romand.

Le maillot de champion cantonal est remis par les différentes associations cantonales concernées lors de la remise des prix. Il n'y a pas de titres pour les non-licenciés.

- 9) Lors de la remise des prix, la présence du coureur est obligatoire.

- 10) Les coureurs doivent porter le maillot officiel de leur club, excepté les coureurs appartenant à une équipe officielle inscrite auprès de Swiss-Cycling et stipulée sur la licence.

A défaut et en cas de victoire, il ne sera pas attribué de titre cantonal ou romand au coureur ne respectant pas cette clause.

Chaque participant(e) doit être personnellement assuré(e) contre les accidents et a l'obligation de se conformer aux règles de la circulation routière et aux instructions des commissaires officiels.

Pour les points non mentionnés ci-dessus, le règlement de Swiss-Cycling sera appliqué.

- 11) Contrôle des braquets pour les Cadets, Juniors et Féminines B

- 12) Port du casque obligatoire. L'oreillette est interdite pour toutes les catégories.

- 13) Aucune voiture non officielle n'est autorisée à suivre les courses.

- 14) Si un coureur de la catégorie inférieure termine devant les autres catégories, il ne sera pas attribué de titre à la catégorie supérieure.

Exemple : Si un amateur termine devant un élite, pas de titre aux élites, si un junior termine devant les élites et les amateurs, pas de titres pour ces deux catégories.

- 15) Développement : Cadet Garçon : 15 – 16 ans : 6.94 m

Cadette Fille : 15 – 16 ans : 7.93 m

Junior Garçon: 17 – 18 ans: 7.93 m

Junior Fille: 17 – 18 ans: 7.93 m

Amateure Fille : + de 18 ans : 7.93m

- 16) L'attribution des maillots cantonaux est soumise aux règles de chaque canton.



ATTESTATION POUR PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS ROMANDS

Le Directeur sportif du Team : _____
autorise le coureur suivant à participer aux Championnats Romands selon les conditions du règlement et renonce à le faire courir un autre Championnat avec son team.

Nom : _____ Prénom : _____

Licencié à (Nom du Club): _____

Code UCI : _____ Licence N° _____

Timbre du Team ou groupe sportif :

Date et signature de son Directeur sportif : _____

Le Président du Vélo-Club : _____ atteste que ce coureur est toujours membre de son club , il inscrit et paie la course de ce dernier.

Timbre et signature

du président du Vélo-Club : _____

Le coureur cité ci-dessus atteste renoncer à participer à d'autres championnats cantonaux et régionaux avec son team et accepte de courir sous les couleurs de son club romand qui prend en charge la finance d'inscription de cette course.

Signature du coureur : _____

Cette attestation est à faire parvenir à l'organisateur des Championnats Romands avec l'inscription et doit être présentée lors de la remise des dossards, faute de quoi l'inscription sera annulée. Le règlement du club organisateur fait foi.